

COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
CANTON DE GLEIZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présents : Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Daniel JACQUET, Pascale MEUNIER, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Christian PETAT, Roger CHOPIN, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Ludiwine CARVAT et Christina POLIDORI

Absents excusés : Bruno BERERD, Christèle DEL CAMPO, Michael SAINT-ANDRÉ,

Absents : Carole COSENZA, Bénédicte MINET,

Procuration : Marie-André CHOPIN, Karine LACROIX

Nombre de votant : 14

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Daniel JACQUET

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h03

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents

DÉLIBÉRATIONS

1. N° 2026-01 : RENOVATION DU CLOCHER DE L'EGLISE - DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - EXERCICE 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les orientations de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026,

Vu la nécessité de procéder à des travaux de rénovation du clocher de l'église communale,

Vu l'estimation financière du projet établie à **619 185 € HT**,

Vu le plafond de dépenses subventionnables fixé à **475 000 €** dans la catégorie « **1.2 - Rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril** »,

Vu le taux maximal mobilisable dans cette catégorie, soit **60 %**, permettant une sollicitation maximale de **285 000€**,

Considérant que l'ensemble de la structure du clocher présente un état de dégradation avancé, marqué notamment par :

- des attaques importantes d'insectes xylophages,
- la présence de champignons lignivores,
- un déversement actif du clocher confirmant l'instabilité de l'ouvrage,

Considérant que ces désordres structurels rendent impossible la conservation du clocher en l'état,

Considérant que le mauvais état général de la couverture en ardoises – vétusté, qualité intrinsèque insuffisante, crochets corrodés, nombreuses ardoises manquantes – impose une réfection totale à l'identique de l'existant,

Considérant que ces travaux relèvent pleinement de la catégorie « patrimoine en péril » et répondent aux critères d'éligibilité de la DETR,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

Article 1 : La commune engage un programme de travaux de rénovation complète du clocher de l'église communale, pour un montant estimé à **619 185 € HT**.

Article 2 : Le Conseil Municipal approuve le plan de financement de l'opération tel qu'il est annexé en page 5 de la présente délibération.

Article 3 : Le Conseil municipal autorise **Monsieur le Maire** à déposer une demande de subvention au titre de la **DETR 2026**, dans la catégorie « **1.2 - Rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril** », pour un montant maximal de **285 000 €**, correspondant à 60 % du plafond de dépenses subventionnables.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, pièce administrative ou financière nécessaire à l'instruction et à la réalisation du projet.

Article 5 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

I- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. FINANCES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative du budget a été adoptée en décembre 2025, par fongibilité, afin de financer les frais d'étude relatifs au clocher de l'église. Un montant de 9 592 € a ainsi été transféré du compte 21 vers le compte 20.

M. le Maire, Gérard TACHON, et sa première adjointe, Marie-Andrée CHOPIN, rencontreront le Sous-préfet, Monsieur Jean-Marc GALLAND, le 19 février prochain afin de défendre le dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

La Commission « Finances » se réunira le mardi 3 février à 18 h pour la présentation du projet de budget, lequel sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, prévue le 24 février 2026.

Enfin, la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs) se réunira le jeudi 12 février.

2. BATIMENTS, SALLE POLYVALENTE, MATERIELS

Église : S'agissant du clocher, deux scénarii de travaux élaborés par le bureau d'études FRIZOT ont été présentés à la commission le 19 janvier 2026 :

- **Hypothèse 1 :** réfection complète du clocher à l'identique ainsi que la reprise des deux petits toits situés en dessous, pour un coût estimé à 522 000 € HT.
- **Hypothèse 2 :** réfection complète du clocher à l'identique accompagnée de la rénovation de l'ensemble de la toiture de l'église, pour un montant estimé à 746 000 € HT.

La commission a retenu l'**hypothèse 1**.

Les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, études, CSPS) sont évaluées à 67 700 € HT. La CAVBS a déjà accordé un fonds de concours de 100 000 €. Une demande de subvention sera également déposée auprès du Département dès l'ouverture de l'appel à projets 2026, en complément de la demande adressée à l'État au titre de la DETR. Par ailleurs, un appel aux dons, piloté par la Fondation du Patrimoine, sera prochainement lancé.

La durée prévisionnelle du chantier est de **cinq mois**. Pour des raisons de sécurité, l'église restera fermée pendant toute la durée des travaux. L'installation de l'échafaudage aura également un impact sur la place André-Ville.

Le Maire précise que la charpente sera réalisée en **Douglas 3**, une essence locale, naturellement durable et robuste, permettant de réduire l'impact carbone.

Une entreprise est récemment intervenue pour consolider les deux croix en pierre de l'église, pour un montant de 2 916,61 € TTC. Par ailleurs, le devis concernant la mise en conformité du conduit de fumée de la chaudière a été approuvé pour un coût de 15 722,16 € TTC.

Bâtiments communaux : Tous les extincteurs ont été contrôlés dans le cadre de la révision annuelle. Certains ont été remplacés.

École Maternelle : la réfection de la toiture du hall sera réalisée pendant les vacances de février par l'entreprise CHOPIN.

Salle polyvalente : la commission est en attente des échantillons de sol de la grande salle pour arrêter leur choix sur la couleur.

6 tonnes de granules ont été rentrées pour finir l'hiver.

3. VOIRIE, SENTIERS PEDESTRES, CIMETIERE

La commission « Voirie communautaire » de la CAVBS a présenté son rapport. Au total, **934 000 €** ont été investis sur la commune au cours des cinq dernières années et 4,230 kms ont été refaits.

Les linéaires de voirie pris en compte sont les suivants :

- Voirie communale : **29,707 km**
- Voirie départementale : **13,904 km** Soit un total de **43,644 km**.

Les opérations de fauchage et de curage représentent un montant de **55 000 €**.

Un audit de la voirie a été réalisé afin d'évaluer l'état du réseau. Les résultats montrent que la commune est relativement mal classée : plus de la moitié des routes sont en mauvais état, dont **1,4 km** nécessitant une

réfection urgente. Le rapport est jugé très complet par les élus. Le prochain schéma directeur de la voirie sera élaboré d'ici la fin de l'année 2026.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune n'aurait pas été en mesure de consacrer un tel niveau de budget à la voirie sans l'appui de la CAVBS, qu'il remercie.

Concernant le cimetière, un arrêté a été pris afin de réserver strictement le parking aux visiteurs et aux opérateurs funéraires.

4. URBANISME

CUa, M. Thomas MOIZANT, 1 impasse des Aiguets,

CUa, M. François BERTOYE, lieu-dit « le Picolet »,

CUa, Mme Sylviane ROSIER, lieu-dit « les Grandes Vignes »,

DP, Mme Laurence TAIN, 406 route du Delèche, pose d'un Velux,

Pour information au Conseil Municipal, la CAVBS a décidé de ne pas exercer son droit de préemption :

- DIA, indivision PAQUET, 60 chemin de la Combe Perrin,
- DIA, Mme Sophie VETTER, 87 boulevard Tachon Paquet,
- DIA, M. Thomas GUSTINELLI, 49 route de la Cochère,
- DIA, SCI LAULUCLE, 107 boulevard Tachon Paquet,
- DIA, M. Mme Jérôme et Marie-Laure TALALLAEFF, 420 montée du Glatat,
- DIA, M. Mme Robert et Véronique BERILLON, 61 impasse du Collier,
- DIA, SCI PRAXIS, lieu-dit « le Trève »,
- DIA, M. Julien DUSSAUGE et Mme Axelle BERTINET, 59 chemin de la Halte

En 2025, 35 déclarations préalables et 13 permis de construire ont été instruits.

5. EMPLOYÉS COMMUNAUX

La reprise de l'agent technique, en arrêt depuis juin 2025, est programmée pour le 2 mars 2026.

Marie-Andrée tient à souligner la mobilisation de l'ensemble du personnel lors de la journée de neige, y compris de ceux résidant à distance.

6. VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Les CM2 sont allés visiter le collège à St-Georges le 16 janvier.

7. CCAS - PANIER DES ANCIENS

Le Conseil d'Administration du CCAS se réunira le 28 février pour le vote du budget.

8. VIE ASSOCIATIVE

Les conscrits de la commune se sont bien passés. Le Maire est particulièrement ravi du bon déroulement de l'évènement.

Arrivée de Roger CHOPIN à 19h39

Amis du Perréon : lors de l'Assemblée Générale, le Président, M. Michel PLASSE a passé le flambeau à Mme Josiane MATRAY. Concours de belote le 7 février.

Comité des Fêtes : Sortie ski le 31 janvier

9. INFORMATION, COMMUNICATION

Le bulletin municipal 2026 a été distribué par le Maire et ses adjoints. Le coût de la publication s'élève à 4 685,60€ TTC, comprenant la mise en page et l'impression de 800 exemplaires de 56 pages unitaires.

10. FLEURISSEMENT, ILLUMINATIONS

Fleurissement : Les fleurs de printemps sont commandées. La plantation est prévue le 12 mai prochain.

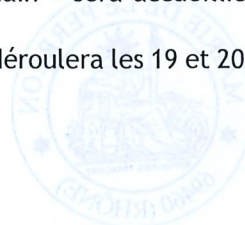
Illumination : une sphère lumineuse est à remplacer ainsi que quelques autres décorations et 3 connecteurs pris en charge par le SYDER.

Le coût de l'installation et de la dépose des illuminations de fin d'année s'élève à 1 464,00€ TTC, location de nacelle pour les 2 jours incluse.

11. DEVELOPPEMENT DURABLE, PATRIMOINE

Fibois : La soirée de lancement de *La Grande Fête de la Forêt & du Bois* se tiendra le 5 février 2026 à la salle des fêtes de Claveisolles. Des bénévoles sont recherchés pour l'évènement qui se tiendra les 11 et 12 juillet prochain. Par ailleurs, l'exposition itinérante « Pas de forêt, pas d'humain » sera accueillie dans les locaux de la mairie (salle des mariages) courant février.

La plantation de la haie sur la parcelle de la Cadole au Lard se déroulera les 19 et 20 février. Le plan de plantation est validé et la commune assurera la préparation du terrain.



Concernant les landes, un nouveau plan de gestion doit être élaboré pour les dix prochaines années, avec un accent particulier sur la protection de la faune et de la flore. Ce projet sera financé à 50 % par le Département.

12. AIRE DE LOISIRS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'investissement réalisé en 2025, et notamment le coût de l'opération et son financement :

- l'acquisition des jeux et des bancs : 23 267€ HT
- l'installation de l'équipement : 13 987,36€ HT
- l'aménagement du Pump Track : 49 393,40€ HT

Soit un total de dépenses de 86 648,67€ HT.

L'État a octroyé une subvention de 44 010,00€ au titre de la DETR 2025.

Le coût total réel pour la commune est de 42 638,67€ HT

13. GESTION DE NUISIBLES

Frelons asiatiques : M. le Maire demande la relance d'une campagne de communication pour le piégeage des frelons. M. CROSO rappelle l'efficacité des pièges mis à disposition des administrés en 2025 et souhaite leur reconduction pour 2026. La CAVBS a inscrit une enveloppe de 15 000 € au budget 2026 pour la gestion des frelons sur l'ensemble des communes du territoire.

Chenilles processionnaires : M. CROSO souligne la nécessité de vider les sacs à chenilles et d'en commander de nouveaux.

Moustiques tigres : Un arrêté préfectoral est pris pour autoriser des agents assermentés chargés de la lutte contre les moustiques tigres à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour procéder aux opérations relatives à la lutte de ces nuisibles.

14. CORRESPONDANT DEFENSE

Quelques chiffres de la gendarmerie sur 2025 concernant la commune :

- 44 interventions contre 51 en 2024 (dont 7 accidents de circulation et 5 tapages),
- 32 infractions à la sécurité routière contre 27 en 2024 (dont 7 infractions pour usage de stupéfiants/alcool),
- 2 atteintes volontaires à l'intégrité physique contre 5 en 2024,
- 10 atteintes aux biens contre 19 en 2024,
- 4 cambriolages contre 7 en 2024,
- 18 heures d'actions de prévention par gendarme contre 2 en 2024,
- 937 heures de présence par gendarme contre 1007 en 2024.

15. SYNDICATS

Agglo :

SYTRAL : Approbation du Plan de Mobilité des territoires lyonnais jusqu'en 2040.

L'EPCI accorde une subvention de 10 000€ au salon de l'agriculture et une de 13 000€ à l'ADEPA.

Une demande a été déposée auprès du Préfet du Rhône pour baisser la vitesse sur l'autoroute entre ARNAS et le péage sud de VILLEFRANCHE de 130 km/h à 110 km/h.

L'investissement total de la CAVBS sur le dernier mandat s'élève à 140 000 000€.

Gymnase de Saint-Georges : la participation 2025 de la commune est de 4 857 €.

16. DIVERS

Les vœux du Sous-préfet seront présentés le 30 janvier à la salle des Échevins de Villefranche-sur-Saône.

Le Rallye de la Haute Azergues se déroulera le 21 février. Des fermetures de routes sont prévues au niveau de la Croix Montmain et de la Croix Rosier.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour mettre à disposition des candidats aux élections municipales la salle de la mairie pour l'organisation de leurs réunions publiques, à l'exception des lundis et mercredis soir déjà réservés aux activités de l'Association des familles et suivant le calendrier établi. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H06

Mr le Maire fixe la prochaine date de réunion du Conseil Municipal le 24 février 2026 à 19h

Le Maire,
Gérard TACHON



Secrétaire de séance,
Daniel JACQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Jacquet', written over a faint grid background.